



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5

Est absent :

Monsieur François Richer Lafèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2019
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Dépôt du registre annuel de déclaration des dons
 - 6.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
 - 6.3 Nomination d'un Maire suppléant
 - 6.4 Nomination de membres – Comité consultatif environnement
 - 6.5 Nomination de membres – Comité de démolition
 - 6.6 Désignation de personnes responsables du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude pour l'année 2020
 - 6.7 Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet PPA-CE – Demande de paiement d'une subvention
 - 6.8 Approbation des réaffectations budgétaires
 - 6.9 Comptabilisation de certaines dépenses non budgétées
 - 6.10 Autorisation de signature – Demande de subvention au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers de pratique d'activités de plein air



No de résolution
ou annotation

- 6.11 Avis de motion – Règlement établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020
- 6.12 Adoption – Projet de règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020
- 6.13 Acceptation d'un don fait à la Ville d'Estérel pour la mise en valeur et la préservation de la faune et de la flore du milieu naturel environnant des lots 5 508 148, 5 508 812 et 5 508 813
- 6.14 Modification de la programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018

7 Urbanisme

- 7.1 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 498, 326, chemin d'Estérel – Implantation d'un garage existant

8 Travaux publics

- 8.1 Embauche d'un salarié temporaire

9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs

- 9.1 Aucun sujet à traiter

10 Correspondance

11 Deuxième période de questions

12 Autres sujets

13 Levée de la séance

2019-12-144

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-145

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);



No de résolution
ou annotation

2019-12-146

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 novembre 2019 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 20 décembre 2019 au montant de 479 565.15 \$ dont :

- 356 835.01 \$ sont des comptes payés;
- 122 730.14 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Maire prend quelques instants pour féliciter Dr. Robert Lavigne, qui s'est mérité une médaille de l'assemblée nationale du Québec en reconnaissance pour la fondation des Demeures Sainte-Croix.

6. **ADMINISTRATION**

6.1 **DÉPÔT DU REGISTRE ANNUEL DE DÉCLARATION DES DONS**

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), le greffier dépose le registre annuel de déclaration des dons.



No de résolution
ou annotation

6.2 **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le directeur général dépose, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), les déclarations mises à jour des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil.

2019-12-147

6.3 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT que le mandat de Madame Christine Corriveau à titre de Mairesse suppléante prend fin à la levée de la séance ordinaire du mois de décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un membre du Conseil à titre de Maire suppléant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Christine Corriveau à titre de Mairesse suppléante et ce, jusqu'à la levée de la séance du mois de décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-148

6.4 **NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres pour le Comité consultatif Environnement;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

NOMME Mesdames Christine Corriveau et Anna Dupuis Zuckerman à titre de co-présidentes du Comité consultatif Environnement pour une période d'un (1) an se terminant à la séance ordinaire du mois de décembre 2020;

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif Environnement pour une période d'un (1) an se terminant à la séance ordinaire du mois de décembre 2020 :

- Madame Gail Cantor;
- Monsieur Pierre-Paul Côté;
- Madame Elizabeth Deschamps;
- Madame Edwidge Desjardins;
- Monsieur Richard Pelletier;
- Monsieur Marc-Gabriel Vallières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

2019-12-149

6.5 **NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ DE DÉMOLITION**

CONSIDÉRANT que le mandat de Madame Christine Corriveau et de Messieurs Pierre Lussier et François Richer Laflèche à titre de membres du Comité de démolition prend fin à la levée de la séance ordinaire du mois de décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer des membres du Conseil à titre de membres du Comité de démolition;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Christine Corriveau à titre de présidente du Comité de démolition pour une période d'un (1) an se terminant à la séance ordinaire du mois de décembre 2020;

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité de démolition pour une période d'un (1) an se terminant à la séance ordinaire du mois de décembre 2020 :

- Monsieur Stefan Tremblay;
- Monsieur Pierre Lussier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-150

6.6 **DÉSIGNATION DE PERSONNES RESPONSABLES DU DOSSIER DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DE FRAUDE POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer deux (2) personnes à titre de responsables de ladite politique;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

DÉSIGNE Madame Rachel Landry et Monsieur Stefan Tremblay, à titre de responsables du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-151

6.7 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET PPA-CE – DEMANDE DE PAIEMENT D'UNE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT que la Ville s'est vu accorder une aide financière maximale de 10 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet PPA-CE;

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé un contrat à Excavation David Riddell afin de réaliser des travaux correctifs au niveau du drainage d'un fossé sur l'avenue de Versailles;

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2019-08-090 afin d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2 du projet au montant de 18 335.40 \$, toutes taxes incluses, suite à l'acceptation des travaux par l'ingénieur au dossier;



No de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

APPROUVE les dépenses pour les travaux de drainage exécutés sur l'avenue de Versailles pour un montant subventionné de 10 000 \$ conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec;

ATTESTE que l'avenue de Versailles fait partie intégrante du réseau routier municipal et que sa gestion incombe en totalité à la Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-152

6.8 **APPROBATION DES RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réaffecter certains postes budgétaires de l'exercice 2019 tel que le démontre un rapport émis par le Service de la trésorerie;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

APPROUVE les réaffectations budgétaires telles qu'indiquées au rapport joint en annexe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-153

6.9 **COMPTABILISATION DE CERTAINES DÉPENSES NON BUDGÉTÉES**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a effectué des dépenses d'investissement pour un montant maximum de 36 911.39 \$, taxes nettes, lesquelles se détaillent comme suit :

Marquage signalisation Rive-Sud (Lignage des rues)	15 767.97 \$
Hydraunav Inc. (Achat de bouées)	21 143.42 \$

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyer par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

FINANCE les dépenses d'investissement ci-haut mentionnées à même le surplus généré par les revenus excédentaires non budgétisés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

2019-12-154

6.10 **AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Ville d'Estérel présente une demande d'aide financière au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieure dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général ou la trésorière à présenter le projet « Mise à niveau du réseau de sentiers du Parc d'Estérel » au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieure dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

S'ENGAGE à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

AUTORISE le directeur général ou la trésorière à signer pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous les documents relatifs à la présente demande d'aide financière, y compris l'entente de financement à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.11 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

Avis de motion est donné par Madame Christine Corriveau à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020.

2019-12-155

6.12 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-680 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales, des compensations pour les services municipaux, les conditions de perception ainsi que les tarifs pour la fourniture de certains biens;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné séance tenante;

CONSIDÉRANT que la personne qui préside la séance présente le projet de règlement en mentionnant que le règlement a pour objectif d'établir les différentes compensations, taxes, frais, tarifs et échéances pour l'année 2020;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que des copies du projet de règlement ont été rendues disponibles au public depuis l'ouverture de la séance tenante;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte le projet de règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-156

6.13 **ACCEPTATION D'UN DON FAIT À LA VILLE D'ESTÉREL POUR LA MISE EN VALEUR ET LA PRÉSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE DU MILIEU NATUREL ENVIRONNANT DES LOTS 5 508 148, 5 508 812 ET 5 508 813**

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire des lots 5 508 148, 5 508 812 et 5 508 813, situés sur l'avenue des Alouettes et le chemin d'Estérel;

CONSIDÉRANT qu'un citoyen d'Estérel, Dr. Robert Lavigne, désire faire une donation monétaire à la Ville d'Estérel, afin que cette dernière puisse mettre en valeur et préserver la faune et la flore du milieu naturel environnant des lots ci-haut mentionnés;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ACCEPTe un don au montant de 60 000 \$ de Dr. Robert Lavigne pour la mise en valeur et la préservation de la faune et de la flore du milieu naturel environnant des lots 5 508 148, 5 508 812 et 5 508 813;

ÉMETTE les reçus d'impôts requis reliés à ce don;

AUTORISE le Maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, une entente à intervenir entre la Ville d'Estérel et Dr. Lavigne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-157

6.14 **MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

S'ENGAGE à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à la Ville d'Estérel;

S'ENGAGE à être seul responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

APPROUVE le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

S'ENGAGE à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

S'ENGAGE à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, ou la trésorière, Madame Nadine Bonneau, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, tout document requis dans le traitement de la demande;

ATTESTE que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

7.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 498, 326, CHEMIN D'ESTÉREL – IMPLANTATION D'UN GARAGE EXISTANT**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 498, soit le 326, chemin d'Estérel;

2019-12-158



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet de régulariser l'implantation d'un garage existant, lequel empiète dans la marge avant du bâtiment principal de 0,85 mètre, alors que le règlement exige que toute construction accessoire sur un lot non riverain soit implantée dans les cours latérales ou arrière du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU19-1203, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2019-0008 pour régulariser l'implantation d'un garage existant, telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 4 décembre 2019 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'est reçu;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2019-0008 pour régulariser l'implantation d'un garage existant au 326, chemin d'Estérel telle que présentée par le requérant afin de régulariser l'implantation d'un garage existant, lequel empiète dans la marge avant du bâtiment principal de 0,85 mètre, alors que le règlement exige que toute construction accessoire sur un lot non riverain soit implantée dans les cours latérales ou arrière du bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2019-12-159

8.1 **EMBAUCHE D'UN SALARIÉ TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT le surcroît de travail au Service des travaux publics dû à un manque de personnel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un chauffeur-opérateur temporaire pour pallier ce surcroît de travail;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'embauche de Monsieur Alain Richer pour combler ce poste;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Monsieur Alain Richer à titre de salarié temporaire au poste de chauffeur-opérateur, échelon 3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

2019-12-160

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

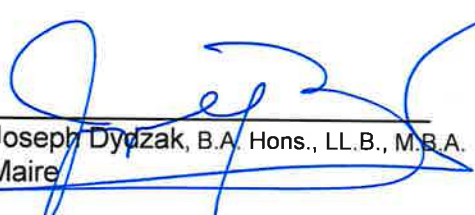
12. **AUTRES SUJETS**

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 37, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers


Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire


Luc Lafontaine, B.A.A. g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).



**No de résolution
ou annotation**

